

Réforme des programmes scolaires 2019-2021

Dispositif régional de gratuité

ETABLISSEMENTS PRIVES SOUS CONTRAT – RENTREE 2019 - 2020

Dispositif régional de gratuité

Choix papier

Choix 100 % numérique

Voie générale et
technologique

Ressources numériques gratuites sur *monlycée.net*



Manuels papier gratuit
tronc commun et spécialités



Manuels numériques gratuits
tronc commun et spécialités



Equipement d'élèves de 2^{nde} et 1^{ère} en
tablettes sur critères sociaux

Voie professionnelle

Ressources numériques gratuites sur *monlycée.net**



Equipement de tous élèves en tablettes



Equipement des enseignants en tablettes

**En Bac professionnel, possibilité de compléter avec des manuels numériques*

Parcours papier ou numérique : livraison, déploiement et distribution

Pour tous* : commande des manuels papier ou numériques

1. Ouvrir un compte LDE (contact : ile-de-France@lde.fr)
2. Constituer vos devis
3. Ces devis sont transmis à la Région pour validation

**Pour mémoire, vous pouvez décaler tout ou partie de votre commande de manuels à la rentrée 2020*

Parcours papier

1. Signaler à LDE si vous voulez bénéficier gratuitement du service d'étiquetage et du logiciel de gestion des prêts (Cristal) inclus dans le dispositif régional
2. LDE vous contacte pour prendre rendez-vous pour la livraison de vos manuels
3. A la date convenue, vos manuels sont livrés et l'équipe de direction signe le bon de livraison
4. Distribution des manuels aux élèves en échange de la convention signée (*cf. infra*)

Parcours numérique

Equipement :

1. Avoir rempli l'enquête effectifs pour les équipements en juillet (contact : equipements.numeriques@iledefrance.fr)
2. Remplir l'enquête effectifs enseignants voie professionnelle
3. La Poste vous contacte prendre rendez-vous pour la livraison
4. A la date convenue, les équipements sont livrés (confirmation à J-2)
5. Distribution des tablettes aux enseignants le cas échéant
6. Distribution des équipements aux élèves en échange de la convention signée (*cf. infra*)

Manuels :

1. LDE vous contacte pour connaître votre espace numérique de travail
2. Chargement des manuels choisis

Cérémonie souhaitée de remise aux élèves et aux familles

1. Lorsque la ou les dates de remise sont fixées, nous vous remercions de bien vouloir en aviser les représentants de la Région dans vos établissements
2. L'établissement récupère obligatoirement la convention signée par l'élève et son ou ses représentants légaux

1. Les équipements fournis par la Région

1.1. Qui sera doté d'équipement par la Régions ?

Dans les lycées ayant choisi le parcours numérique, la Région fournira un équipement aux élèves pour la durée de leur scolarité :

- Une tablette à tous les élèves de la voie professionnelle
- Une tablette aux élèves de 2^{nde} et de 1^{ère} de la voie générale ou technologique, sur critères sociaux

La Région fournira également une tablette à tous les enseignants des lycées professionnels numériques.

Ces équipements sont livrés avec des accessoires (chargeur, coque et/ou sac Région, brochures d'explication...)

Rappel : ce dispositif s'adresse aux élèves de lycée de niveau IV et V.

1.2. Puis-je refuser ces équipements ?

Oui, un lycée peut refuser tout ou partie de l'offre régionale (contact : equipements.numeriques@iledefrance.fr).

Certains lycées professionnels font par exemple le choix de ne pas doter les élèves de terminales et de 2^{ème} année de CAP (cf. 1.3)

1.3. Est-ce que les équipements des élèves sont la propriété de la Région, des établissements ou des élèves ?

Les tablettes sont la propriété de la Région, tout comme les manuels. Elles seront confiées aux élèves pour la durée de leur scolarité en échange de la convention de prêt signée entre la Région, l'élève et son ou ses représentants légaux.

Les élèves pourront disposer de leur équipement sur leur temps libre à la maison ou pendant les vacances scolaires, y compris les vacances d'été, sauf décision contraire de l'établissement.

Les élèves qui recevront leur équipement en 2^{nde}, en 1^{ère} ou en 1^{ère} année de CAP et qui le garderont jusqu'en terminale ou 2^{ème} année de CAP, pourront le garder à l'issue de leur scolarité. La Région leur cédera à titre gracieux. Les autres élèves gardant leur équipement moins de 2 ans devront le rendre.

1.4. Et les équipements des professeurs ?

Les tablettes des professeurs restent la propriété de la Région, elles sont mises à disposition des enseignants par les établissements.

1. Les équipements fournis par la Région

1.5. Quelles sont les propriétés des équipements fournis ?

Les tablettes seront sérigraphiés du logo de la Région, numérotés et pourront être bloqués à distance en cas de perte ou de vol. Le moteur de recherche Qwant sera installé par défaut.

Tablette Unowhy : La tablette 10 est une tablette fonctionnant sous Android 9 au Design moderne et ergonomique. Légère (562g) et fine (25,89x15,55x0,92 cm). Elle accompagnera le lycéen en classe ou à la maison. Adaptée à un usage scolaire, elle dispose des connectiques nécessaires à la productivité. Système d'exploitation : Android, 2 Go de mémoire vive, 32 Go de stockage.

1.6. Est-ce que les manuels et ressources numériques pourront être mis à disposition des élèves équipés de matériel spécifique du fait d'une situation de handicap par exemple ?

Oui, les manuels et ressources numériques compatibles avec ces matériels pourront être chargés sur le matériel spécifique des élèves si cela est nécessaire à partir du lien disponible sur l'ENT (cf. **3.4**)

2. Maintenance et assurance des équipements

2.1. Que se passera-t-il en cas de vol, de perte ou de détérioration de l'équipement ? Les établissements sont-ils responsables de la maintenance ?

L'équipement sera couvert par la garantie « constructeur » pendant les deux années suivant la livraison (durée minimum légale). Les élèves s'engageront à maintenir les équipements prêtés en bonne condition d'usage (matériel chargé avant les cours, usage respectueux du matériel...). En cas de problème ils devront immédiatement en informer un interlocuteur référent du lycée.

La Région ne remplacera pas automatiquement les équipements volés, perdus ou détériorés. Un *pool* de tablettes ou d'ordinateurs sera néanmoins mis à disposition dans chaque lycée pour parer aux urgences et éviter qu'un élève se retrouve privé d'équipement sur une trop longue période.

2.3. Qu'en est-il de l'assurance des équipements ? Faut-il demander une caution aux élèves ?

Entre le moment où les équipements sont livrés par La Poste à l'établissement et le moment où ils sont distribués aux élèves, l'assurance de l'établissement couvre les équipements.

La garantie constructeur s'applique sur tous les équipements pour 2 ans.

La Région ne demande pas de caution, mais rappelle qu'il appartient aux parents de prendre une assurance scolaire couvrant le matériel prêté (manuels papier, tablette ou ordinateur).

3. Livraison et déploiement des équipements

3.1. Quand mon établissement sera-t-il livré ?

Le constructeur des équipements retenu par la Région est Unowhy, spécialiste français du numérique en milieu scolaire. Il est partenaire de La Poste, qui livrera les tablettes et ordinateurs à la rentrée et en assurera la maintenance.

Le déroulé de l'opération est le suivant :

- La Poste appelle individuellement chaque établissement pour évoquer différents points logistiques : livraison, réception, stockage, venue ultérieure du technicien... Cet appel permet aussi de sécuriser le nombre d'équipements à livrer avec un personnel de direction.
- A J-2, La Poste vérifie la faisabilité du transport et confirme la livraison à l'établissement.
- Le jour J, les équipements sont livrés dans l'espace de stockage négocié.

Nombre d'équipements livrés :

- Voie professionnelle : les élèves (uniquement les niveaux demandés par le lycée dans le cadre de l'enquête) et les professeurs seront dotés. La Poste prend contact avec les établissements pour sécuriser les quantités.
- Voie générale et technologique : les lycées seront livrés d'un nombre de tablettes correspondant au double du nombre de boursiers (déclaré par le lycée dans le cadre de l'enquête) pour leur donner plus de souplesse dans l'attribution du fonds social. Au-delà, le lycée devra justifier le besoin supplémentaire.

3.2. Comment déployer les équipements au sein de mon établissement ?

Déploiement auprès des enseignants : la Région et les académies recommandent le déploiement auprès des enseignants avant la remise aux élèves. Cette remise anticipée leur permettra découvrir les tablettes et les outils de gestion de classe avant leur prise de contact avec la classe.

Déploiement auprès des élèves : la Région et les académies demandent que vous organisiez des cérémonies de remise des équipements aux élèves et à leurs familles en fin de journée (cf. **4.1**).

3.3. Qui charge les manuels sur les équipements ?

Les ressources mises à disposition gratuitement par la Région seront déjà chargées sur les équipements livrés. Elles seront par la suite accessibles sur *monlycee.net* quand votre établissement y sera raccordé.

Les manuels sélectionnés par les enseignants devront être chargés sur les équipements à partir de liens sur votre ENT. Il est nécessaire que l'établissement indique au libraire LDE le nom de son ENT pour qu'il y transmette les licences commandées.

Plusieurs options sont alors possibles :

- Le lycéen peut télécharger les manuels choisis par ses professeurs à son domicile en se connectant à son réseau wifi
- Les manuels peuvent également être chargés en classe grâce au wifi lorsque ce dernier est déployé dans le lycée
- Les manuels peuvent également être téléchargés grâce au routeur 4G laissé par La Poste à un des interlocuteurs référents du lycée (pour les élèves ne disposant d'aucune autre possibilité).

4. Convention et remise des équipements

4.1. Comment déployer les équipements au sein de mon établissement ?

La Région et les académies demandent que vous organisiez des cérémonies de remises des équipements aux élèves et à leurs familles en fin de journée. Lors de la distribution aux lycéens, l'établissement doit impérativement récupérer la convention de prêt signée par l'élève et son ou ses représentants légaux. Deux étiquettes détachables de l'équipement doivent être collées sur les deux exemplaires de la convention : un exemplaire est rendu aux parents, l'autre est conservé par le lycée.

Pour faciliter la distribution la Région a prévu des sacs dans lesquels pourront être mis les différents éléments : tablette ou ordinateur, protections fournies, chargeurs, brochure de prise en main, brochure de prévention sur l'usage des écrans et du numérique.

Lorsque la ou les dates de remise sont fixées, nous vous remercions de bien vouloir en aviser les représentants de la Région dans vos établissements

4.2. Quelle forme doit prendre la cérémonie ?

Cette remise aura lieu de préférence en fin de journée pour que les parents d'élèves puissent être présents.

Pour les lycées numériques, la vidéo de présentation de la présidente, disponible sur l'ENT peut être passée aux participants.

4.3. Est-ce que la Région sera représentée lors de ces cérémonies ?

Des élus régionaux ou des représentants régionaux auprès de vos établissements pourront être présents pour présenter l'action de la Région en matière de soutien au pouvoir d'achat des familles et de lutte contre la fracture numérique.

5. Accompagnement au numérique

5.1. Est-ce que la Région prévoit l'équipement et/ou la formation des enseignants aux outils numériques ?

La Région travaille avec les académies, dont c'est la compétence, et Unowhy pour accompagner les enseignants au mieux sur les aspects fonctionnels et pédagogiques. La Région organisera des ateliers de formation à l'administration de l'ENT *monlycee.net* pendant l'année scolaire 2019 2020.

Les académies pourront proposer aux établissements des formations complémentaires à destination des enseignants (prise en main, usages pédagogiques, GAR...).

5.2. En quoi consistent les brochures remises aux élèves et aux enseignants ?

Les brochures remises aux élèves et enseignants permettent une 1^{ère} prise en main des équipements et présentent des conseils pour faire un bon usage des écrans.

FAQ 6. Commandes de manuels papier ou numériques

6.1. Comment commander des manuels ?

Le prestataire ayant remporté le marché est le libraire LDE. Il a dû vous contacter sur l'adresse ce. de l'établissement. Si ce n'est pas le cas vous pouvez le contacter pour ouvrir un compte (ile-de-france@LDE.fr). Vous pourrez commander vos manuels après ouverture du compte.

Comme convenu, les établissements qui ont commandé des manuels papier avant le 10 juillet seront livrés par LDE dans les 15 premiers jours de septembre, quelques compléments pourront arriver la semaine du 23 septembre.

La plateforme est à nouveau ouverte depuis 19 août.

6.2. Je suis déjà client LDE, puis-je utiliser mon compte habituel ?

Non, il vous faut créer un compte LDE spécifique lié au marché régional pour que vos manuels soient pris en charge par la Région.

6.3. Est-ce que le logiciel d'étiquetage est fourni ?

Oui. LDE vous proposera gratuitement un service d'étiquetage ainsi qu'un logiciel de gestion des prêts (Cristal) inclus dans le dispositif régional.

6.4. Est-il possible de commander l'année prochaine ?

Oui. Contrairement à ce qui a pu vous être indiqué précédemment, vous n'êtes pas obligés de commander en 2019. Vous pouvez décaler tout ou partie de vos commandes à la rentrée 2020 si vous le souhaitez, que ce soit pour les manuels numériques ou les manuels papier.

6.5. Est-ce que tous les manuels sont pris en charge par la Région ?

La Région prend en charge les manuels de tronc commun et de spécialité sélectionnés par les professeurs, soit 9 manuels par élève en classe 2^{nde} et 8 en classe de 1^{ère}. L'établissement aura par ailleurs accès à des ressources numériques pédagogiques gratuites sur *monlycée.net*.

En Bac professionnel, les ressources disponibles sur *monlycée.net* pourront être complétées, le cas échéant, par des manuels numériques (jusqu'à 3 matières pour la classe de 2^{nde}). Il n'est pas prévu de manuels pour les élèves de CAP.

FAQ 6. Commandes de manuels papier ou numériques

6.6. Et si j'ai besoin de plus de manuels par élève ?

Le nombre de manuels par niveau est fondé sur les programmes officiels publiés par l'Education nationale. Histoire-Géographie est une seule matière, tout comme Droit-Economie, quand bien même certains éditeurs auraient décidé de les dissocier.

6.7. Et si mon plafond est quand même trop bas ?

Les plafonds ont été calculés grâce aux effectifs 2018. Ils pourront être ajustés en novembre avec les effectifs 2019. Néanmoins, vous pouvez faire une demande anticipée de hausse de plafond auprès de manuelsscolaires@iledefrance.fr.

Nous attirons votre attention sur le fait que cette procédure est mise en place pour anticiper les ajustements d'effectifs que les académies transmettront à la Région en novembre et vous permettre de commander les manuels manquants au plus tôt à la rentrée. Les effectifs que vous déclarez seront rapprochés des effectifs réels fin novembre. Le cas échéant, un écart trop important à la hausse pourra donner lieu à une baisse à due concurrence sur les prochaines commandes.

6.8. J'ai intégré à mon devis des éléments qui ont été supprimés lors de la validation par la Région, pourquoi ?

Pour rappel la vocation de ce dispositif est de doter les établissements en manuels scolaires pour les élèves touchés par la réforme des programmes du lycée. Il n'inclut pas les manuels enseignants et autres matériels complémentaires (DVD, clefs USB...). Les manuels enseignants offerts pour l'achat d'une quantité donnée de manuels élèves seront ajoutés directement à la commande par LDE (cf. **6.9**).

6.9. Comment obtenir des manuels enseignants ?

Les manuels et licences pour les enseignants sont souvent offerts pour l'achat de x manuels élèves, selon des modalités qui diffèrent d'un éditeur à l'autre. LDE calculera ces droits et ajoutera automatiquement les manuels ou licences offerts à votre commande.

FAQ 6. Commandes de manuels papier ou numériques

6.10. Est-il indispensable d'avoir une connexion internet pour consulter les manuels numériques ?

Les ressources mises à disposition gratuitement par la Région seront déjà chargées sur les équipements livrés et également disponibles sur *monlycée.net* (cf. 7.).

Les manuels sélectionnés par les enseignants devront être chargés sur les équipements à partir de liens sur l'ENT. Une connexion sera nécessaire pour les télécharger (cf. 3.3). Une fois chargés sur la tablette ou l'ordinateur, ils seront disponibles hors ligne sans qu'il soit nécessaire d'avoir un accès à internet.

6.11. Que faire des manuels usagés ? Que faire des manuels correspondants aux anciens programmes ?

Les manuels d'option peuvent être conservés dans la mesure où ils sont encore utiles.

Un flyer d'information « *Ecogeste Lycées 2019 : recyclez vos manuels scolaires* » sur un partenariat soutenu par la Région quant à la récupération des manuels usagés dont votre établissement n'aurait plus l'utilité vous a été envoyé avant l'été.

6.12. Dans un lycée numérique est-il possible d'obtenir un jeu de manuels papier pour le CDI ?

Oui, cette possibilité est prévue.

7.1. Qui a accès aux ressources numériques de l'ENT ?

Les ressources gratuites acquises par la Région seront accessibles aux élèves et enseignants de tous les établissements, qu'ils aient opté pour le numérique ou le papier dès lors qu'ils sont raccordés à l'ENT.

7.2. Quels contenus seront disponibles ?

- ***lelivrescolaire.fr***

La Région a fait l'acquisition de ressources granulaires *lelivrescolaire.fr* couvrant pour l'instant 10 disciplines en seconde et première. Ces ressources seront disponibles sur les équipements fournis aux élèves et professeurs dès leur livraison et consultables hors ligne.

Un moteur de recherche vous donnera accès à ces milliers de granules pédagogiques organisées par matière, niveau, format (image, texte, vidéo...).

- ***Qioz.fr : apprentissage des langues***

L'application *Qioz* d'apprentissage des langues développée par la Région est disponible en ligne et sera disponible sous forme d'application en octobre 2019.

4 langues sont déjà disponibles (français langue étrangère, anglais, espagnol et allemand) et des langues supplémentaires seront développées courant 2020.

(suite)

- ***Econofides : apprentissage de l'économie***

L'application *Econofides* propose des plateformes de micro-learning et des ressources interactives pour donner le goût de l'économie aux élèves de la seconde à la terminale:

- un parcours de micro-learning pour le programme de SES en seconde générale et technologique
- des e-books interactifs pour la première générale, la première STMG et la terminale
- un parcours de sensibilisation en micro-learning et des e-books interactifs pour tous les lycéens

Le contenu d'*Econofides* est inspiré de COREecon, un projet collaboratif international qui a révolutionné l'enseignement de l'économie en abordant les grandes questions du monde contemporain, et qui est enseigné dans les meilleures universités du monde entier. Le corpus de COREecon a été adapté aux programmes d'économie du lycée, avec l'équipe de chercheurs de Core et de Sciences Po, l'Académie de Versailles, la plateforme Artips et la Région Île de France.

- ***Un outil d'agrégation***

L'outil d'agrégation de contenus sera installé sur l'ENT en octobre et mis à la disposition de tous les enseignants afin de faciliter la création de cours et contenus partageables qu'ils soient numériques ou pas

Ces contenus seront enrichis au cours de l'année et dans les années à venir.